

# COMITÉ DES USAGERS

EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (DI-TSA)  
DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST

## AIDE-MÉMOIRE

À L'INTENTION  
DES PARENTS ET DES REPRÉSENTANTS



Québec 

# TABLE DES MATIÈRES

---

LE COMITÉ DES USAGERS . . . . .	<b>3</b>
LE CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST . . . . .	<b>4</b>
PROGRAMMES SERVICES EN DI-TSA . . . . .	<b>5</b>
PLAN DE SERVICES INDIVIDUALISÉS ET PLAN D'INTERVENTION . . . . .	<b>10</b>
QUI FAIT QUOI . . . . .	<b>11</b>
DÉPISTAGE ET INTERVENTION PRÉCOCE . . . . .	<b>14</b>
MILIEU SCOLAIRE . . . . .	<b>15</b>
RESSOURCES POUR LES ADULTES . . . . .	<b>16</b>
RESSOURCES POUR LES FAMILLES NATURELLES . . . . .	<b>17</b>
ASSOCIATIONS ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES . . . . .	<b>18</b>
MAISONS DE RÉPIT . . . . .	<b>20</b>
PLAINTES ET INSATISFACTIONS . . . . .	<b>21</b>
LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE: LOI 115 . . . . .	<b>22</b>
DIVULGATION DES ACCIDENTS . . . . .	<b>23</b>
PRÉPARER L'AVENIR: QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION . . . . .	<b>24</b>
FICHES AIDE-MÉMOIRE . . . . .	<b>27</b>

# LE COMITÉ DES USAGERS

---

Selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chaque établissement du réseau doit avoir un comité des usagers. En Montérégie, les deux comités en DI-TSA ont été maintenus lors de la fusion de 2015.

## LE COMITÉ DES USAGERS

- Est constitué d'adultes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, de parents et de représentants légaux
- Représente les usagers de l'ensemble du territoire de la Montérégie, d'est en ouest
- Donne son avis sur les dossiers et les orientations lors des rencontres avec la Direction des programmes Déficiences
- Le comité tient environ 8 à 10 réunions par année

## LES FONCTIONS DU COMITÉ DES USAGERS

- Renseigner les usagers sur leurs droits et obligations
- Promouvoir l'amélioration de leurs conditions de vie
- Évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des services de l'établissement
- Défendre les droits et intérêts individuels ou collectifs des usagers
- Accompagner et assister, sur demande, un usager, un parent ou un représentant d'adulte dans ses démarches auprès de l'établissement ou pour formuler une plainte



## LE COMITÉ S'ACQUITTE DE SON MANDAT

- En produisant des guides d'information pratique
- En organisant des soirées ou journées d'information sur des sujets directement liés aux besoins et intérêts des usagers
- En rencontrant périodiquement la Direction afin d'échanger et de faire valoir les besoins et intérêts des usagers
- En accompagnant en personne l'utilisateur, les parents, les représentants lors des rencontres cliniques, plan d'intervention ou autres démarches
- En faisant la promotion de la qualité des conditions de vie favorisant le mieux-être des usagers
- En développant des partenariats en lien avec le mieux-être des usagers et qui correspondent aux valeurs de la mission du comité

## LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST (CISSMO)

---

Le CISSS de la Montérégie-Ouest regroupe les établissements de première ligne (hôpitaux, CLSC, CHSLD) offrant des services de santé et des services sociaux sur son territoire, de La Prairie à Vaudreuil.

Le CISSMO a aussi la responsabilité de dispenser des services spécialisés en réadaptation (services de deuxième ligne) dont les services en déficience intellectuelle et autisme pour l'ensemble de la population de la Montérégie.

À ce titre, le CISSS de la Montérégie-Ouest établit des ententes (corridors de services) avec les CISSS Montérégie-Est et Montérégie-Centre pour les services de première ligne requis par les usagers et leur famille résidant sur ces territoires (soutien à la famille, plan d'intervention et autres).

# PROGRAMMES SERVICES EN DI-TSA DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST

La Direction des programmes Déficiences du CISSS de la Montérégie-Ouest offre des services spécialisés de deuxième ligne à la clientèle ayant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ils comprennent des programmes d'adaptation et de réadaptation qui s'adressent aux enfants 0 – 6 ans, aux 7 ans et plus et aux adultes.

Pour y avoir accès, il faut d'abord passer par l'accueil :

## ACCÈS, ANALYSE, ORIENTATION

Ce service vise à :

- Déterminer l'admissibilité des personnes ayant besoin de services spécialisés en réadaptation, et qui sont orientées par le CISSS de leur région (présence d'un diagnostic)
- Orienter les personnes vers les services appropriés dispensés par le CISSS de la Montérégie-Ouest
- Diriger, s'il y a lieu, les personnes référées vers d'autres dispensateurs de services selon les besoins identifiés et selon le mandat de chacun

## LES PROGRAMMES D'ADAPTATION ET DE RÉADAPTATION À LA PERSONNE

Ces programmes visent :

- Le développement optimal du potentiel de la personne
- Son intégration et sa participation sociale
- L'amélioration de sa qualité de vie
- L'adaptation de la personne en facilitant ses interactions avec son environnement (adaptation)
- La réadaptation permettant à la personne le retour à des conditions favorables à son inclusion sociale (réadaptation)

## PROGRAMME SPÉCIALISÉ DI-TSA-DM-DL CLIENTÈLE 0-6 ANS

Ce programme s'adresse aux enfants de la naissance à 6 ans :

- Hypothèse ou trouble dans le spectre de l'autisme
- Retard significatif de développement
- Hypothèse ou déficience du langage
- Déficience motrice (atteintes neurologiques, musculosquelettiques, médullaires et cérébrales congénitales ou acquises)
- Trouble de la communication sociale
- Syndromes génétiques (trisomie, syndrome de Rett, X-Fragile, etc.)

## PROGRAMME SPÉCIALISÉ DI 7 ANS ET PLUS

Ce programme s'adresse à :

- Enfant (7-12 ans)
- Adolescent (13-17 ans)
- Jeune adulte (18-21 ans)
- Adulte (21 ans et plus sans profil de perte d'autonomie)
- Personne vieillissante (55 ans ou plus ou 40 ans et plus avec signes de vieillissement précoce)

## PROGRAMME SPÉCIALISÉ TSA 7 ANS ET PLUS

Ce programme s'adresse à :

- Personnes de 7 ans + présentant un trouble du spectre de l'autisme avec ou sans déficience intellectuelle associée
- Personnes de 7 ans + présentant une hypothèse du trouble du spectre de l'autisme (en attente d'évaluation)
- Ces programmes se font par des interventions directes auprès de la personne, mais également par des interventions de groupe (ex. groupe de développement des habiletés sociales, groupe de développement des habiletés de jeux, gestion des émotions etc.) ainsi que par des interventions auprès de la famille (atelier de formation pour parents), des proches et des partenaires impliqués

## LES PROGRAMMES DE SERVICES RÉSIDENTIELS

Ces programmes correspondent aux interventions d'adaptation et de réadaptation effectuées dans les milieux substituts de la famille naturelle de la personne. Selon les besoins de la personne et l'intensité du soutien requis, ces interventions peuvent avoir lieu dans différents types de ressources d'hébergement.

## RESSOURCES DE TYPE FAMILIAL (RTF)

Dans ce milieu de vie qui est leur résidence principale, un ou deux responsables accueillent les usagers qui leur sont confiés en vue de répondre à leurs besoins dans des conditions se rapprochant le plus possible de celles d'un milieu naturel.

## RESSOURCES DE TYPE INTERMÉDIAIRE RÉSIDENCE DE GROUPE (RIRG)

Dans ce milieu de vie les services sont offerts sous la responsabilité de propriétaires qui n'y résident pas et qui sont à contrat avec l'établissement. Généralement ce type de milieu de vie s'adresse à des personnes ayant des problématiques nécessitant un encadrement plus intense. Les soins et la surveillance des usagers sont assurés par du personnel engagé et rémunéré par le propriétaire de la résidence.



## RÉSIDENCES À ASSISTANCE CONTINUE (RAC)

Ces résidences sont gérées et supervisées par l'établissement. Elles accueillent prioritairement des usagers présentant une problématique comportementale importante qui compromet leur développement et leur intégration sociale.

Ces milieux visent à permettre aux usagers présentant des troubles de comportement importants de se stabiliser afin de réintégrer des milieux de vie plus légers.

Le personnel spécialisé relève de l'établissement et est composé d'un chef de programme, d'un psychoéducateur, d'éducateurs spécialisés et d'assistants en réadaptation.

## LE PROGRAMME DE LOGEMENT À SOUTIEN GRADUÉ

Ce programme vise à permettre à l'usager de développer l'autonomie nécessaire pour vivre dans un logement tout en favorisant son autodétermination et sa participation sociale. L'usager y vit de façon autonome, seul ou avec des colocataires.

Les personnes reçoivent des services d'accompagnement et de soutien pour les préparer à la vie en logement. Puis l'estompage se fait graduellement, l'éducateur se retire lorsque l'usager a atteint les objectifs lui permettant d'être autonome.

## L'INSTRUMENT DE DÉTERMINATION ET DE CLASSIFICATION

Cet instrument provient du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il définit les services de soutien et d'assistance devant être offerts par la ressource pour chacun des usagers (services individualisés) ainsi qu'à l'ensemble des usagers dont elle a la responsabilité.

**Pour en savoir davantage :**

**<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-801-01W.pdf>**

## PROGRAMME SPÉCIALISÉ D'INTÉGRATION AU TRAVAIL

Ce programme vise la personne de 16 ans et plus qui :

- Manifeste un intérêt et une motivation personnelle à occuper un travail, rémunéré ou non
- Est disponible pour assumer les responsabilités liées à un travail
- Nécessite une intensité d'aide afin de rechercher, intégrer et maintenir un emploi avec succès



## **PROGRAMME SPÉCIALISÉ D'INTÉGRATION SCOLAIRE ET COMMUNICATIONS**

Ce programme s'adresse à une clientèle de 7 ans et plus présentant une déficience sévère à profonde et des déficiences multiples (pouvant aussi présenter un TSA), incluant la clientèle fréquentant les écoles spécialisées à vocation DI

- Permettre de maximiser l'autonomie de la personne
- Faciliter les habitudes de vie
- Permettre la meilleure participation sociale selon les capacités de l'utilisateur

## **PROGRAMME SPÉCIALISÉ NEXUS**

Ce programme s'adresse à une clientèle de 7 à 21 ans qui :

- Présente un TSA ou une DI légère ou les deux
- Manifeste des comportements antisociaux

Le programme vise à prévenir l'aggravation des comportements antisociaux ou à en réduire la fréquence et l'intensité. Il vise également à favoriser l'apprentissage des comportements prosociaux qui remplaceront ces comportements inadéquats.

## **SOUTIEN SPÉCIALISÉ AUX PARTENAIRES**

Ce service vise à soutenir les autres instances et organisations qui accueillent ou qui offrent des services aux personnes déficientes intellectuelles ou autistes. Des activités de formation et de sensibilisation sont disponibles en divers milieux selon les besoins.

# PLAN DE SERVICES INDIVIDUALISÉ (PSI) ET PLAN D'INTERVENTION INDIVIDUALISÉ (PII)

## PLAN DE SERVICES INDIVIDUALISÉ (PSI)

Le PSI est élaboré avec la famille ou le représentant de la personne, les proches et les partenaires. Le but est d'identifier les besoins et de coordonner les interventions afin de favoriser et maintenir la participation sociale de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte.

### Élaboration du PSI

Le PSI est requis lorsque la personne reçoit des services de plusieurs établissements du réseau. Il favorise la planification et la coordination des services dispensés par plus d'un établissement, à partir des besoins priorités. Il s'élabore lors d'une rencontre à laquelle participent la personne, sa famille ou son représentant et ses proches.

## PLAN D'INTERVENTION (PI)

Le PI est élaboré par l'éducateur ou le psychoéducateur avec la participation active de la famille ou du représentant de la personne et ses proches. Le but vise à déterminer les objectifs d'adaptation ou de réadaptation en fonction de besoins priorités et d'élaborer les moyens pour y répondre.

### Élaboration du PI

L'utilisateur, sa famille et l'intervenant s'entendent pour identifier les besoins de l'utilisateur afin de bien préparer les actions qui permettront l'atteinte des objectifs d'adaptation ou de réadaptation. Les objectifs à atteindre reposent sur une bonne connaissance de l'utilisateur :

- Ses forces et ses faiblesses
- Sa santé physique
- Son milieu de vie
- Ses intérêts, ses goûts
- Ses habiletés
- Ses activités
- Tout ce qui peut être en lien avec les besoins et intérêts de l'utilisateur.

L'élaboration d'un PSI ou d'un PI se fait habituellement à un intervalle de 12 mois. Il doit être signé par l'utilisateur, le parent ou le représentant ainsi que par l'intervenant. Une révision est faite tous les 3 mois sans toutefois nécessiter une rencontre lorsqu'il y a peu d'ajustement ou de changement à apporter aux objectifs. Sur demande, l'utilisateur ou son représentant peut être accompagné par le comité des usagers.

## QUI FAIT QUOI?

### L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Évalue les capacités de la personne afin de concevoir les activités répondant aux besoins, aux intérêts et aux objectifs identifiés lors du plan d'intervention. (Il n'existe pas d'ordre professionnel pour cette profession).

### ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS DU QUÉBEC

Le psychoéducateur intervient auprès des personnes présentant des difficultés d'adaptation. Il évalue leur fonctionnement, élabore, applique et assure le suivi du plan d'intervention, soutient leur intégration dans leurs différents milieux de vie. Certains mandats d'enseignement, de supervision et de formation peuvent lui être confiés.

[www.occoppq.qc.ca](http://www.occoppq.qc.ca) • 514 333-6601

### ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Le travailleur social agit dans le but de maintenir, de restaurer ou d'améliorer les relations d'une personne avec son milieu. Il aide la personne à comprendre ses difficultés et à envisager des solutions réalistes.

[www.optsq.org](http://www.optsq.org) • 514 731-3925

### ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

Le psychologue est un professionnel de la santé dont la formation est centrée sur la compréhension du fonctionnement de la personne. Les services offerts sont l'évaluation psychologique, la consultation, l'intervention individuelle, familiale ou de couple.

[www.ordrepsy.qc.ca](http://www.ordrepsy.qc.ca) • 514 738-1881

## ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET DES AUDILOGISTES DU QUÉBEC

L'orthophoniste est au service de l'enfant ou de l'adulte qui présente des difficultés verbomotrices. Il évalue, diagnostique et traite les troubles de la parole, les retards de langage associés ou non à des déficiences et les troubles de la fonction oropharyngée (ex. : déglutition).

L'audiologiste évalue et diagnostique des troubles d'audition chez les personnes de tous âges devenant malentendantes ou sourdes, présentant des troubles de l'audition, des acouphènes, etc.

**[www.ooaq.ca](http://www.ooaq.ca) • 514 282-9123**

## ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

L'ergothérapeute intervient auprès de la personne pour prévenir une difficulté fonctionnelle qui entrave les activités quotidiennes, pour stimuler le développement global et pour adapter l'environnement physique et humain.

**[www.oeq.org](http://www.oeq.org) • 514 844-5778**

## ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

Le physiothérapeute est un professionnel de la santé visant la prévention, le maintien et le rétablissement fonctionnel de la personne. Il évalue les déficiences et les incapacités physiques de l'enfant et de l'adulte.

**[www.oppq.qc.ca](http://www.oppq.qc.ca) • 514 351-2770**

## ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE MUSICOTHÉRAPIE

La musicothérapie est un mode d'intervention qui utilise les composantes de la musique (rythme, mélodie, harmonie, style, etc.) afin d'améliorer ou de maintenir le bien-être physique et psychique de l'individu.

**[Info@musicotherapieqm.org](mailto:Info@musicotherapieqm.org) • 514 264-6335**

## ASSOCIATION DES ARTS-THÉRAPEUTES

L'art-thérapie est une discipline des sciences humaines qui étend le champ de la psychothérapie en y englobant l'expression et la réflexion tant picturale que verbale.

**info@aatq.org • 514 990-5415**

## ZOOTHÉRAPIE QUÉBEC

La zoothérapie est une intervention qui s'exerce sous forme individuelle ou de groupe, à l'aide d'un animal familier soigneusement sélectionné et entraîné, introduit par un intervenant qualifié auprès d'une personne en vue de susciter des réactions visant à maintenir ou améliorer son potentiel cognitif, physique, psychologique ou social.

**info@zootherapiequebec.ca • 514 279-4747**

## LA FONDATION MIRA

Mira avait initialement le mandat de développer un programme de chiens-guides pour les personnes ayant une déficience visuelle. L'organisme a poursuivi son engagement en fournissant des chiens d'assistance ou d'utilité à des enfants, des adolescents ou des adultes ayant une déficience physique ou intellectuelle.

Par la suite, Mira lançait en 2010 un programme qui vient en aide aux jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme et à leur famille. Ces jeunes peuvent bénéficier des services d'un chien spécialement formé pour les aider.

**info@mira.ca • 450 795-3725**

# DÉPISTAGE ET INTERVENTION PRÉCOCE

---

## LE PROGRAMME AGIR TÔT

Ce programme réunit les efforts de trois ministères, celui de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Famille concernant les enfants d'âge préscolaire. Les parents ont accès à une plateforme numérique qui les conduit à des questionnaires permettant d'évaluer et de déceler des retards dans le développement de l'enfant de 0-5 ans. Un ordinateur évaluera les réponses. La détection précoce de difficultés devrait permettre une intervention rapide, avant même la confirmation d'un diagnostic et l'entrée à la maternelle.

## INTERVENTION COMPORTEMENTALE INTENSIVE (ICI)

Le programme d'intervention comportementale intensive (ICI) est offert depuis l'année 2003 par les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme, ainsi nommés avant la venue des CIUSSS et des CISSS. Le programme s'adresse aux enfants âgés de deux à cinq ans ayant reçu un diagnostic TSA ou une hypothèse de TSA et inscrits dans un de ces centres. Les services sont offerts à raison d'une vingtaine d'heures par semaine, ou selon le besoin.



# MILIEU SCOLAIRE

La Loi sur l'instruction publique prévoit que l'école élabore un plan d'intervention personnalisé (PIP) pour tous les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ce, à partir de la prématernelle pour certains.

L'enseignant peut vous informer des objectifs du PIP visant à faciliter les apprentissages et l'insertion sociale de cet élève. Le PIP précise les objectifs à court et moyen terme, les moyens pour les atteindre, les responsables, l'échéancier de réalisation ainsi que l'évaluation de l'intervention.

Voici quelques écoles offrant des services spécialisés :

École	Niveau		Type De Problématique			Ville	Téléphone
	Prim.	Sec	Di	Tsa	Dp		
École À Pas de Géant	X	X		X		Westmount	514 935-1911
Bel-Essor	X		X		+ Di	Longueuil	450 468-0833
Centre François-Michelle	X		Légère			Montréal	514 381-4418
Centre François-Michelle		X				Outremont	514 381-4418
École Régionale Brenda-Milner	X	X	Moyenne à sévère			Châteauguay	514 380-8899 # 4491
École Régionale du Vent-Nouveau		X	X	+ Di	X	Saint-Hubert	450 677-2641
École du Papillon-Bleu	X	X	X			Vaudreuil-Dorion	514 477-7008 # 3
Irénée-Lussier		X	X		+ Di + Surdité	Montréal	514 596-4250
Jacques-Ouellette	X	X	+ Déf. visuelle	+ Déf. visuelle	+ Déf. visuelle	Longueuil	450 670-2951
Joseph-Charbonneau		X	+ Déf. phys.	X		Montréal	514 596-4350
Marie-Rivier	X	X	X	X	X	St-Jean-Rich.	450 348-0958
Peter Hall	X	X	+ Trouble associé	+ Trouble associé	+ Trouble associé	Montréal	514 748-6727
René St-Pierre-Pavillon Moreau	X	X	X	+ Di	+ Di	St-Hyacinthe	450 773-8401
St-Pierre-Apôtre	X		X			Montréal	514 596-4318
Victor-Doré	X	X	+ Dp	+ Dp	X	Montréal	514 596-4300
John-F.-Kennedy		X	X	+ Di	X	Beaconsfield	514 855 4204

# RESSOURCES POUR LES ADULTES

## LE SDEM SEMO MONTÉRÉGIE

«Le **SDEM SEMO Montérégie** intègre harmonieusement deux organismes qui depuis plus de 35 ans, ont aidé au-delà de 20 000 personnes handicapées à se trouver un emploi dans des centaines d'entreprises et organismes. Présent dans neuf villes de la Montérégie, le SDEM SEMO Montérégie est le trait d'union entre les personnes handicapées désireuses de s'intégrer à un milieu de travail et les organisations à la recherche d'employés motivés, performants et prêts à mettre leurs compétences en action.

**SDEM SEMO Montérégie** se consacre entièrement à prêter main-forte aux personnes handicapées à la recherche d'un emploi et ce, en leur facilitant la tâche dans leurs démarches auprès d'un éventuel employeur. Nous offrons à ces personnes orientation, formation et coaching professionnel spécialisé, tout en suivant de près leur progression au travail. Nous assistons également les employeurs dans une démarche unique qui permet de les guider et de les accompagner dans l'intégration d'une main-d'œuvre handicapée compétente, et ce, en le faisant de la manière la plus efficace et la plus durable qui soit. »

Source : [www.sdem-semb.org](http://www.sdem-semb.org)

## L'ÉDUCATION AUX ADULTES

Faisant suite à la scolarisation des élèves jusqu'à vingt et un ans, certains centres éducatifs offrent des programmes de formation pour les adultes DI-TSA. Ce cheminement éducatif contribue à l'acquisition d'habiletés favorisant l'apprentissage de tâches quotidiennes au travail ou à la maison.



# RESSOURCES POUR LES FAMILLES NATURELLES

## SOUTIEN FINANCIER ET AUTRES INFORMATIONS À CONNAÎTRE

### Allocation pour enfant handicapé

[www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca)  
514 864-3873

### Supplément pour enfant handicapé

[www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca)  
514 864-3873

### Allocation pour contrainte sévère à l'emploi (sécurité du revenu à 18 ans)

Centre local d'emploi  
[www.mess.gouv.qc.ca](http://www.mess.gouv.qc.ca)  
Tél. selon le secteur

### Déduction et crédit d'impôt

[www.revenu.gouv.qc.ca](http://www.revenu.gouv.qc.ca)  
1 866 470-2500

### Allocation répit-gardiennage

CSSS • Tél. selon le secteur

### Allocation culotte d'incontinence

CSSS • Tél. selon le secteur

### Mesure d'aide financière aux familles ayant un enfant handicapé

[www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca) • 1 800 387-1194

### Promotion du loisir pour personnes handicapées

[www.zlm.qc.ca](http://www.zlm.qc.ca) • 450 771-0707  
Secteur sud-ouest de la Montérégie  
450 322-0163

### Pour se procurer la carte accompagnement loisir (CAL)

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (aq|ph)  
[www.carteloisir.ca](http://www.carteloisir.ca) • 1 833 693-2253

### Transport et hébergement des personnes handicapées

CISSS de la Montérégie-Centre  
(territoire Champlain—Charles-Le Moyne)  
450 928-6777 # 13553  
Sans frais : 1 866 445-6780

## DROITS

### Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

[www.cdpedj.qc.ca](http://www.cdpedj.qc.ca) • 514 873-5146

### Commission des services juridiques (aide juridique)

[www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca) • 514 873-3562

### Office des personnes handicapées du Québec

[www.ophq.gouv.qc.ca](http://www.ophq.gouv.qc.ca)  
1 800 567-1465

### Le curateur public

[www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca)  
1800 363-9020

# ASSOCIATIONS / ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Dans ce chapitre vous trouverez un répertoire des associations, organismes communautaires et maisons de répit dans toute la Montérégie. Historiquement, la plupart de ces associations et maisons de répit sont nées des besoins et de la détermination de parents qui désiraient plus d'activités et des loisirs adaptés pour leur enfant.

Parmi ces organismes, certains offrent, à la suite d'ententes avec les établissements, des activités de jour aux adultes qui sont « en maintien des acquis ». Plusieurs offrent des activités de répit sous forme de camp de jour et de camps d'été. Quant aux maisons de répit, leur spécificité est de proposer du répit pour des périodes de 24 heures, une semaine, etc.

En vous adressant au service psychosocial de votre CLSC, vous pourriez obtenir de l'aide financière pour du répit, des camps de vacances et du soutien à domicile. Cette aide financière sera attribuée après à une évaluation des besoins de l'usager et de sa famille.

NOM	VILLE	TÉLÉPHONE	COURRIEL et site Web
Académie Zénith	Longueuil	450 332-4406	Info@academiezenith.com www.academiezenith.com
Action Intégration Brossard (AIDI)	Brossard	450 445-3173	info@actionintegration.org
Amis-Soleils de St-Bruno (Les)	St-Bruno-de-Montarville	438 499-7372	lesamissoleils@gmail.com www.lesamissoleils.org
Association de la déficience intellectuelle de la région de Sorel	Sorel-Tracy	450 743-0664	adirs@videotron.ca http://adirs.e-monsite.com
Association de la Vallée du Richelieu pour la déficience intellectuelle	Beloil	450 467-8644	avrdi@videotron.ca www.avrdi.org
Association de parents de l'enfance en difficulté de la Rive-Sud de Montréal (APED)	Longueuil	450 679-9310	direction@aped.org www.aped.org
Association de parents Panda de Vaudreuil-Soulanges	Vaudreuil-Dorion	514 834-2121	pandavstdah@gmail.com www.associationpandavs.com
Association des enfants et adultes handicapés de Boucherville et Varennes (A.E.A.H.B.V.) Loisirs et Répit Sans limite	Boucherville	514 771-8347	aehbv@hotmail.com www.aehbv.org
Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska (L')	St-Hyacinthe	450 261-8556	apehrvmsthyacinthe@gmail.com
Association des parents et des handicapés de la Rive-Sud Métropolitaine	Longueuil	450 674-5224	aphrsm@hotmail.com www.aphrsm.org
Association des personnes handicapées de la Rive-Sud-Ouest	La Prairie	450 659-6519	info@aphrso.org www.aphrso.org

NOM	VILLE	TÉLÉPHONE	COURRIEL et site Web
Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région-Alpha	Richelieu	450 658-9869	associationalpha@hotmail.com www.associationalpha.com
Association Panda les Deux-Rives	Contrecoeur	450 587-2667	pandallesdeuxrives@gmail.com www.pandallesdeuxrives.com
Association Pause (Pour l'Accessibilité Universelle, le Soutien et l'Engagement)	St-Jean-sur-Richelieu	450 347-2324	info@associationpause.org www.associationpause.org
Autisme Montérégie	Longueuil	450 646-2742	direction@autismemonteregie.org www.autismemonteregie.org
Camp soleil de Melissa	Huntingdon	450 264-6340	melissasunshinecamp@gmail.com www.campsoleildemelissa.weebly.com
Centre Éducatif et de Loisirs en Déficience Intellectuelle (Le Centre ÉLODI)	St-Jean-sur-Richelieu	450 347-7472	direction@lecentreelodi.org www.lecentreelodi.com
Clé des champs de Sainte-Julie (La)	Sainte-Julie	514 827-4964	cdcstejulie@gmail.com www.la-cledeschamps.ca
Club la joie de vivre pour personne vivant une DI/TED	Salaberry-de-Valleyfield	450 377-1213	Joiedevivre.saj@gmail.com
Jonathan de Soulanges inc.	St-Polycarpe	450 265-3672	Jonathan_soul@videotron.ca
Ma deuxième maison à moi	St-Lambert	450 671-5344	direction@madeuxiememaison.org www.madeuxiememaison.org
Mouvement action découverte pour personnes handicapées de la région de Châteauguay	Châteauguay	450 698-3361	actiondecouverte@videotron.ca www.actiondecouverte.org
Mouvement action loisirs (M.A.L.I)	St-Hyacinthe	450 771-6676	infomali@maskatel.net www.lemali.ca
Parents d'enfants handicapés avec difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (P.E.H.D.A.A.)	Vaudreuil-Dorion	450 424-7505	info@pehdaa.ca
Parrainage civique Champlain	St-Hubert	450 678-7025	direction@parrainagechamplain.org www.parrainagechamplain.org
Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu	Beloil	450 464-5325	info@pcvr.ca www.pcvr.ca
Parrainage civique de Vaudreuil-Soulanges	Vaudreuil-Dorion	450 455-8986	directiongenerale@pcvs1982.ca
Parrainage civique des MRC de Acton et des Maskoutains	St-Hyacinthe	450 774-8758	parrainagecivique@maskatel.net www.parrainagecivique.org
Parrainage civique du Haut-Richelieu	Richelieu	450 347-8091	direction@entreamis.ca
Projet intégration Autismopolis	St-Jean-sur-Richelieu	450 895-1470	administration@autismopolis.com www.autismopolis.com
Rescousse (La) regroupement des parents de personnes handicapées du Grand Châteauguay	Châteauguay	450 692-1521	larecousse@videotron.ca
S.Au.S	Candiac	514 944-4986	soutienautisme@gmail.com www.s-au-s.org

# MAISONS DE RÉPIT

NOM	VILLE	TÉLÉPHONE	COURRIEL et site Web
Ange gardien	St-Hyacinthe	450 252-6675	renee-claude.pare@apeh-richelieu-val-masko.com
Centre de répit dépannage Aux quatre poches inc.	Boucherville	450 641-1255	info@centrequatrepoches.org www.centrequatrepoches.org
Centre de Plein Air Notre-Dame-de-Fatima	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	514 453-7600	info@mon-camp.ca www.mon-camp.ca
Centre Louise Bibeau inc.	St-Hyacinthe	450 773-7321	clb@maskatel.net www.centrelouisebibeau.com
Halte Soleil	Sorel	450 742-4959	haltesoleil@bellnet.ca
Maison de répit Bétournay	Saint-Lambert	450 923-9666	direction@madeuxiememaison.org www.madeuxiememaison.org
Maison de répit Bon'Entente	Brossard	450 445-3173	info@actionintegration.org
Maison de répit Dérageon inc	Granby	450 372-1111	mrdi@videotron.ca www.mrdi.me
Maison de répit L'intermède	Beloil	450 464-9261	direction@repit-intermede.com www.repit-intermede.com
Maison de répit à la campagne	Rougemont	450 469-4727	info@repitcampagne.com7 www.repitcampagne.com
Maison Répit-Vacances inc.	Longueuil	450 928-9105	mrvacances@hotmail.com
Relâche (La) (Répit VS)	Vaudreuil-Dorion	514 347-3474	larelachevs@hotmail.com
Répit Émergo	Otterburn Park	514 931-2882	info@repitemergo.com www.repitemergo.com
Répit Le Zéphyr	Salaberry-de-Valleyfield	450 371-6825	coordo@repitlezephyr.com www.lezephyr.ca
Répit TED-Autisme Montérégie	Brossard	450 443-7335	repit-ted-autisme@videotron.ca www.repit-ted-autisme.qc.ca
Résidence La P'tite Maison Bleue	Roxton Falls	450 548-5795	info@residenceclapittemaisonbleue.com www.lapittemaisonbleue.com

# PLAINTES ET INSATISFACTIONS

Il arrive que malgré toute l'énergie et la bonne volonté déployées par les différentes personnes qui interviennent auprès de l'utilisateur, des situations conflictuelles se produisent et justifient de faire une plainte.

## Avant de faire une plainte formelle

Dans la mesure du possible, les premières démarches à privilégier sont celles qui s'adressent aux personnes avec qui vous êtes directement en lien, c'est-à-dire les intervenants de l'équipe clinique autour de l'utilisateur : éducateur, psychoéducateur, travailleur social, etc. Vous pouvez aussi demander à rencontrer le chef de programme qui supervise l'équipe.

**Sachez que vous pouvez en tout temps être accompagné de la personne de votre choix lors d'une rencontre avec le personnel de l'établissement. Vous pouvez entre autres demander à être accompagné par la personne-ressource du comité des usagers. Son expérience du milieu peut vous guider et vous soutenir dans votre démarche en vous aidant à exprimer votre point de vue.**

Toutefois, si ces démarches s'avèrent sans résultat, vous pouvez déposer une plainte auprès du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

## Le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CISSS de la Montérégie-Ouest reçoit les plaintes par téléphone, par courriel ou par lettre. Il vous confirmera la réception de la plainte dans les 48 heures suivant celle-ci. Dans un délai de 45 jours, le Commissaire rassemblera les renseignements pertinents, examinera l'objet de la plainte, consultera les personnes concernées, informera l'utilisateur ou son représentant des mesures prises ou à prendre et assurera le suivi. De plus les renseignements divulgués demeureront confidentiels en tout temps.

Commissaire aux plaintes et à la qualité des services  
200, boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 4W8  
450 699-2425, poste 2462 ou 1-800-700-0621  
Adresse courriel : [plaintes-insatisfactions.ciSSSMO16@sss.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-insatisfactions.ciSSSMO16@sss.gouv.qc.ca)

**Si vous avez fait la démarche de plainte sans l'aide du comité des usagers, vous pouvez également informer celui-ci de votre plainte.**

## Le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP)

Vous pouvez également faire appel au CAAP pour vous aider à formuler une plainte.  
Courriel : [caap@caapmonteregie.ca](mailto:caap@caapmonteregie.ca)  
Téléphone : 450 347-0670 ou 1 800 263-0670

# LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE : LOI 115

Cette loi concerne la qualité des services rendus aux aînés et aux personnes majeures en situation de vulnérabilité qui, dans leur parcours de soins en santé ou services sociaux, peuvent vivre des situations d'abus, de négligence ou autres violences. Cette loi inclut, parmi les personnes majeures en situation de vulnérabilité, les usagers ayant une déficience intellectuelle ou de l'autisme.

Le CISSS de la Montérégie-Ouest s'est doté d'une politique de lutte contre la maltraitance afin de se conformer à la loi et aux orientations du ministère. Lorsqu'une situation de maltraitance est soupçonnée ou constatée par quiconque, elle doit être immédiatement et sans hésitation signalée au Commissaire aux plaintes.

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et qui cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne aînée ou une personne majeure vulnérable. »

*Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (article 2, paragraphe 3)*

La maltraitance peut prendre plusieurs formes :

- Maltraitance psychologique
- Maltraitance physique
- Maltraitance sexuelle
- Maltraitance matérielle ou financière
- Maltraitance organisationnelle (situation préjudiciable créée ou tolérée par les procédures d'organisations responsables d'offrir des soins et des services, et qui compromet des droits et libertés de la personne)
- Toute atteinte aux droits et libertés

# DIVULGATION DES ACCIDENTS

Lorsque survient un évènement qui entraîne des conséquences pour la personne, il est obligatoire pour les intervenants (éducateur ou autre) de divulguer l'accident ou l'incident au représentant de la personne. Par ailleurs, lorsqu'un évènement n'entraîne pas de conséquences pour la personne, il n'y a pas d'obligation de divulgation de l'incident.

Voici quelques exemples de situations les plus fréquentes nécessitant une divulgation :

- Chutes
- Erreurs de médicament
- Blessures
- Abus
- Harcèlement
- Intimidation
- Vols

Pour ne citer que celles-ci. Ces situations peuvent être le fait d'un usager, d'un employé de la ressource ou d'un membre du personnel de l'établissement.



# PRÉPARER L'AVENIR : QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

## RÉGIME DE PROTECTION

Pour assurer la représentation des intérêts de l'adulte considéré inapte et lui donner une voix dans les décisions qui le concernent, on peut établir un régime de protection privé (curateur ou tuteur privé). Il existe aussi un régime de protection public<sup>1</sup> administré par le curateur public, qui nomme un délégué pour représenter la personne.

Pourquoi établir un régime de protection ? Exemples de situations favorisant cette décision :

- Lors d'un héritage, les biens de la personne inapte seront gérés par son curateur ou tuteur (quelqu'un de la famille ou un autre proche)
- En cas d'abus, le curateur ou tuteur peut porter plainte au nom de la victime car le parent peut être considéré comme un tiers-aidant
- Cela facilite l'accès et l'obtention de papiers légaux (archives à l'hôpital, papier d'assurance, compte bancaire, etc.)

Pour mettre en place un régime de protection privé, le parent ou responsable d'un adulte considéré inapte (et prestataire de la Sécurité du revenu) peut s'adresser à l'Aide juridique pour en faire la demande. Un conseil de famille sera alors formé pour soutenir le curateur et représenter la personne sous curatelle.

Au décès du curateur ou du tuteur d'un adulte inapte, le curateur public convoquera les proches pour nommer la personne qui deviendra à son tour tutrice ou curatrice.

En l'absence d'un régime de protection au moment du décès du parent ou responsable d'un adulte considéré inapte, une demande peut être faite par un autre proche à l'Aide juridique pour la mise en place d'un régime de protection.

<sup>1</sup> La Loi est en révision, les termes pourraient changer éventuellement



## RÉGIME ENREGISTRÉ ÉPARGNE INVALIDITÉ (REÉI)

Un régime enregistré d'épargne-invalidité (REÉI) est un régime d'épargne visant à assurer la sécurité financière à long terme d'une personne handicapée. Dans le cas d'un adulte ayant une déficience, seul son revenu personnel est pris en compte. Le REÉI offre les avantages suivants :

- **La subvention canadienne pour l'épargne-invalidité** versée par le gouvernement du Canada dans le REÉI.
- Le gouvernement versera une subvention selon le revenu familial net rajusté du bénéficiaire et le niveau de cotisation pour un maximum annuel de 1 500\$.
- **Le bon canadien pour l'épargne-invalidité** versé directement par le gouvernement du Canada dans un REÉI.

Le gouvernement versera un bon (jusqu'à 1 000 \$ annuellement) pour les Canadiens à faible revenu ayant une invalidité. Aucune cotisation n'est requise pour recevoir le bon. Sa limite à vie est de 20 000 \$. Un bon peut être versé dans un REÉI jusqu'à l'année où le bénéficiaire atteint l'âge de 49 ans.

## QUI PEUT ÊTRE BÉNÉFICIAIRE D'UN REÉI ?

Vous pouvez désigner une personne comme bénéficiaire si elle répond aux critères suivants :

- Elle est admissible au Crédit d'impôt pour personne handicapée (CIPH)
- Elle a un numéro d'assurance sociale (NAS) valide
- Elle réside au Canada au moment de l'établissement du régime
- Elle a moins de 50 ans (un régime peut être ouvert au nom d'une personne jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle elle atteint 49 ans)

Un bénéficiaire ne peut avoir qu'un seul REÉI en tout temps. Toutefois, les prestations dans ce REÉI peuvent provenir de plusieurs sources au cours de son existence (parents, grands-parents, etc.)

Source : Gouvernement canadien

## PRÉPARER LA SUITE DES CHOSES... « LE APRÈS NOUS »

Bien des parents éprouvent de l'inquiétude en pensant à ce qu'il adviendrait de ce fils ou de cette fille, adulte ou enfant, s'ils venaient à disparaître. Peu importe que les parents soient vieillissants ou non, il n'y a pas d'âge pour voir à mettre en place un filet de sécurité autour de la personne. Notaire, conseiller en placement, travailleur social sont des professionnels pouvant aider à y voir plus clair selon leur

sphère d'activité. Les autres membres de la famille ou amis proches sont également des personnes avec lesquelles il est possible de réfléchir à l'avenir.

Un autre moyen de s'assurer du bien-être futur de notre fille ou de notre fils est de rédiger nos volontés sous forme d'un mandat humain, à joindre à notre testament.

## **LE MANDAT HUMAIN**

Il s'agit d'une approche novatrice, conçue par une mère et un notaire, qui consiste à voir non seulement à la sécurité financière de notre enfant, qu'il soit jeune ou adulte, mais également d'assurer la pérennité des valeurs humaines familiales léguées à ceux qui prendront le relais : la continuité de nos aspirations envers notre fils ou fille. Par ailleurs, ceci peut être très aidant pour s'acquitter le plus humainement de la tâche.

Voici quelques aspects du mandat humain à regarder : les aspects affectifs, physiques, psychologiques, culturels, spirituels et ainsi de suite, qu'il s'agisse du fait de fréquenter le dentiste trois fois par année, ou encore de la participation à des rencontres sociales d'un organisme communautaire comme la danse, la soirée cinéma et autres.

## **LA FIDUCIE TESTAMENTAIRE**

Créée par testament, la fiducie permet de laisser des biens et des montants d'argent appréciables à notre fils ou fille. En établissant une fiducie, on réduit l'impact fiscal de notre héritage. Il existe aussi d'autres façons de le réduire : chaque situation familiale étant unique, il est pertinent de vous adresser à un notaire qui saura vous conseiller dans la rédaction de votre testament et déterminer avec vous ce qui serait le plus avantageux pour votre héritier.



## AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS D'ENFANTS DE 0 À 5 ANS

Nom de l'enfant . . . . .

Date de naissance . . . . .

No ass.maladie . . . . .

No ass. sociale . . . . .

### Noms à retenir

Éducateur . . . . . Tél. . . . .

Psychoéducateur . . . . . Tél. . . . .

Chef de programme . . . . . Tél. . . . .

Travailleur social . . . . . Tél. . . . .

Pédiatre . . . . . Tél. . . . .

Physiothérapeute . . . . . Tél. . . . .

Ergothérapeute . . . . . Tél. . . . .

Orthophoniste . . . . . Tél. . . . .

Dentiste . . . . . Tél. . . . .

Maison de répit/gardiennage . . . . . Tél. . . . .

Spécialistes ou autres . . . . . Tél. . . . .

### Autres renseignements ou démarches à effectuer

Inscription en CPE : Regroupement des CPE de la Montérégie • 450 672-8826

En garderie privée: Ministère de la famille • 1 855 336-8568 • renseignements@mfa.gouv.qc.ca

Prématernelle . . . . . Tél. . . . .

Conseiller en adaptation scolaire . . . . . Tél. . . . .

École . . . . . Tél. . . . .

CMR. . . . . Tél. 1 800 667-4369

CLSC . . . . . Tél. . . . .

Hôpital . . . . . Tél. . . . .

Clinique médicale . . . . . Tél. . . . .

Vignette de stationnement pour personnes handicapées (formulaire disponible sur le site)  
www.saaq.gouv.qc.ca • 514 644-4545 • 1 800 361-9596

Autre . . . . . Tél. . . . .

Gouvernement du Canada (pour services et renseignements) • www.canada.ca  
CISSSMO • Tél. :450 699-2425 • <https://santemonteregie.qc.ca/ouest>

## AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS D'ENFANTS DE 6 À 17 ANS

Nom de l'enfant . . . . .

Date de naissance . . . . .

No ass.maladie . . . . .

No ass. sociale . . . . .

### Noms à retenir

Éducateur . . . . . Tél. . . . .

Psychoéducateur . . . . . Tél. . . . .

Chef de programme . . . . . Tél. . . . .

Travailleur social . . . . . Tél. . . . .

Pédiatre . . . . . Tél. . . . .

Physiothérapeute . . . . . Tél. . . . .

Ergothérapeute . . . . . Tél. . . . .

Orthophoniste . . . . . Tél. . . . .

Dentiste . . . . . Tél. . . . .

Maison de répit/gardiennage . . . . . Tél. . . . .

Spécialistes ou autres . . . . . Tél. . . . .

### Autres renseignements ou démarches à effectuer

Conseiller en adaptation scolaire . . . . . Tél. . . . .

École . . . . . Tél. . . . .

Service de garde scolaire . . . . . Tél. . . . .

CMR. . . . . Tél. 1 800 667-4369

CLSC . . . . . Tél. . . . .

Hôpital . . . . . Tél. . . . .

Clinique médicale . . . . . Tél. . . . .

Vignette de stationnement pour personnes handicapées (formulaire disponible sur le site)  
[www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca) • 514 644-4545 • 1 800 361-9596

Transport adapté (selon le territoire) . . . . . Tél. . . . .

Carte d'accompagnement en loisirs : Association québécoise pour le loisir des personnes  
handicapées (AQLPH) • [www.carteloisir.ca](http://www.carteloisir.ca) • 1 833 693-2253

Autre . . . . . Tél. . . . .

Gouvernement du Canada (pour services et renseignements) • [www.canada.ca](http://www.canada.ca)  
CISSSMO • Tél. : 450 699-2425 • <https://santemonteregie.qc.ca/ouest>

## AIDE-MÉMOIRE POUR L'USAGER DE 18 ANS ET PLUS OU SON REPRÉSENTANT

Nom de la personne . . . . .

Date de naissance . . . . .

No ass.maladie . . . . .

No ass. sociale . . . . .

No à la sécurité du Revenu . . . . .

### Noms à retenir

Éducateur . . . . . Tél..

Psychoéducateur . . . . . Tél..

Chef de programme . . . . . Tél..

Travailleur social . . . . . Tél..

Responsable de la ressource résidentielle . . . . . Tél..

Répondant à la sécurité du revenu . . . . . Tél..

Activités de jour/travail . . . . . Tél..

Médecin . . . . . Tél..

Dentiste . . . . . Tél..

Maison de répit/gardiennage . . . . . Tél..

Spécialistes ou autres . . . . . Tél..

### Autres renseignements ou démarches à effectuer

Programme d'insertion sociale. . . . . Tél..

Centre local d'emploi . . . . . Tél..

CLSC . . . . . Tél..

CMR.. . . . . Tél. 1 800 667-4369

Hôpital . . . . . Tél..

Clinique médicale . . . . . Tél..

Vignette de stationnement pour personnes handicapées (formulaire disponible sur le site)  
[www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca) • 514 644-4545 • 1 800 361-9596

Transport adapté (selon le territoire) . . . . . Tél..

Curateur public : [www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca) • 514 873-4074 • 1 800 363-9020



Carte d'accompagnement en loisirs : Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) • [www.carteloisir.ca](http://www.carteloisir.ca) • 1 833 693-2253

Justice de proximité (Aide juridique)  
Tél. : 579 723-3700 • [www.justicedeproximite.qc.ca/centres/monteregie](http://www.justicedeproximite.qc.ca/centres/monteregie)

Gouvernement du Canada (pour services et renseignements) • [www.canada.ca](http://www.canada.ca)

CISSSMO  
Tél. : 450 699-2425 • <https://santemonteregie.qc.ca/ouest>

Autre . . . . . Tél. . . . .

Autre . . . . . Tél. . . . .

Autre . . . . . Tél. . . . .

Autre . . . . . Tél. . . . .

## NOTES

---

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**Recherche et rédaction:** Sylvie Leroux

**Rédaction et révision:** Lucille B. Bargiel

**Révision:** Thérèse Béliveau

**Graphisme:** Ayograph

**Photos extraites du livre**

**«CHUT! regardez...»:** Guy Fortin

## POUR JOINDRE LES COMITÉS DES USAGERS EN DI-TSA DU CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST :

### **Comité des usagers du Sud-Ouest et du Renfort (SRSOR)**

315, rue MacDonald, bureau 105  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J3

450 698-0600 # 5510

450 348-6121 # 2407

@ comiteusagerssrsor@gmail.com

 facebook.com/CUSRSOR

### **Comité des usagers du CRDITEDME**

255, rue Choquette  
Beloeil (Québec) J3G 4V6

450 446-7477 # 2400

1 866 446-3006

@ info@cuditsa.ca

 facebook.com/CUDITSA

www.cuditsa.ca

**Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Montérégie-Ouest**

**Québec** 

Édition 2020